

Compte-rendu du conseil d'établissement du jeudi 18 février 2021

Début du conseil : 18h15

Secrétaires de séance : Stéphanie ROBERT et Gladys HODONOU

1 – Approbation du PV du CE du 28/01/2021

Le procès-verbal du CE du 28 janvier a été adopté à l'unanimité.

2 – Répartition des IMP (Indemnités de Missions Particulières)

8 enseignants du secondaire sont concernés par ces IMP.

0,5 ou 1 IMP, dépend de la charge de travail. 1 IMP = 1250 Euros par mission

La répartition des IMP a été présentée pour avis au conseil pédagogique.

Approuvée : 13 pour, 2 abstentions

3 - Carte des emplois

Carte des emplois présentée au CA de l'APE.

Elle est la même que celle de l'année dernière.

Cette carte montre que 2 postes d'expatriés ont disparu en dehors de l'EMFE (Enseignant Maître Formateur en Établissement)

Le poste d'expatrié EPS a été transformé en poste résident HG.

Un quatrième poste d'anglais du primaire à *pourvoir pour la rentrée 2021/2022*, il s'agit en fait d'une réouverture car ce poste existait en 2019/2020.

Possibilité de conserver des emplois locaux lorsque l'enseignant a donné satisfaction.

Mathématiques : risque de suppression d'un poste local mais retour à temps plein (contre temps partiel) de 2 résidents.

Si un résident s'en va, possibilité de prendre un contrat local si on ne trouve pas rapidement de résident.

Cette carte des emplois peut évoluer en fonction des recrutements de la CCPL.

Approuvée : 13 pour, 2 abstentions

4- Mise en place du CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté)

Le CESC constitue une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement (cf. décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005).

Les missions, la méthodologie et la composition du CESC sont détaillées dans le diaporama joint au compte rendu.

Remarques :

Le CESC existait. Les différentes actions menées ont eu des impacts positifs sur la communauté scolaire. Progressivement, il y a eu des changements donnant place à des actions ponctuelles.

Au vu des réflexions issues de l'assemblée générale du 17 février, il est important d'apporter des réponses et d'élaborer des actions concrètes et ciblées adaptées au contexte. Le CE a aussi senti une vraie volonté partagée et un engagement des membres pour une nouvelle mise en place du CESC. La première réunion est prévue pour se tenir en mars.

En 2006/2007 il y avait la présence d'une COP (conseillère orientation psychologue), titulaire.

Ensuite remplacée par la PRIO (personne ressource en information et orientation).

L'infirmière et le CPE font un peu office de psychologue.

Si le sujet est sensible, l'élève est orienté vers un psychologue ou autre spécialiste.

Les membres du CE sont invités à remonter des propositions de noms pour la constitution du CESC.

5 - Réponses aux questions diverses

Les parents ayant des incompréhensions avec un enseignant : sont invités à prendre attache avec le proviseur ou le proviseur adjoint pour la résolution de leurs problèmes.

Par rapport au risque du terrorisme : l'Ambassade avait pris en compte ces risques il y a quelques mois. En conséquence, des dispositions ont été prises en octobre dernier dont le renforcement des mesures de sécurité aux abords de l'école (limiter le stationnement), de nouvelles règles pour pénétrer dans l'école, etc. ...

Rappel de la direction : temps de vacances = temps de repos et non temps d'exposition au virus
Savoir prendre des dispositions nécessaires pour limiter la propagation du virus.

Fin du conseil : 19h55